



Le Bus de la création d'entreprise



GPS&O à la rencontre des futurs entrepreneurs du territoire : Le Bus de la création d'entreprise reprend la route

Du 21 au 25 septembre 2026, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise renouvelle, pour la 7e année, son dispositif itinérant dédié à l'entrepreneuriat. Pendant cinq jours, le Bus de la création d'entreprise parcourra dix communes du territoire pour rencontrer les habitants qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise.

Gratuit et sans rendez-vous, ce service de proximité permet aux futurs entrepreneurs de bénéficier d'un premier niveau de conseil, d'identifier les interlocuteurs adaptés à leur projet et de découvrir les dispositifs d'accompagnement mobilisables sur le territoire.

Le Bus de la création d'entreprise vous accueille le 22 septembre, à partir de 17h, au CC d'Acosta - rue des Palmiers.

Un accompagnement au plus près des porteurs de projet

Créer une entreprise soulève de nombreuses questions : choix du statut, financement, réglementation, accompagnement, aides existantes... Le Bus de la création d'entreprise apporte des réponses concrètes grâce à la présence de l'équipe du Développement Economique de GPS&O et de ses partenaires spécialisés.

Ouvert à tous, quels que soient l'état d'avancement du projet ou le profil du visiteur, le dispositif s'adresse aussi bien :

- aux personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise ;
- aux entrepreneurs ayant lancé leur activité depuis moins de trois ans ;
- aux dirigeants souhaitant consolider ou développer leur entreprise.

Chaque rencontre permet d'obtenir des conseils personnalisés, un premier diagnostic du projet, une orientation vers les bons partenaires et une meilleure connaissance des solutions de financement et d'accompagnement disponibles.

Deux nouveaux outils pour accompagner les créateurs

Pour cette 7e édition, GPS&O enrichit son dispositif avec deux nouveaux supports remis aux porteurs de projet :

- le carnet de bord du créateur, un guide pratique présentant les huit étapes de la création d'entreprise ainsi qu'un annuaire des partenaires mobilisables à chaque phase du projet ;
- une roadmap personnalisée, adressée par courriel à l'issue de la rencontre, qui propose un plan d'action adapté au niveau d'avancement de chaque projet et identifie les prochaines étapes à entreprendre.

Infos pratiques

Les aides pour les entreprises en 2026

Création ou reprise d'entreprise

Le lancement d'une nouvelle activité ou l'acquisition d'une entreprise existante nécessite d'anticiper avec précision les ressources financières indispensables au projet. Plusieurs dispositifs permettent de compléter les fonds apportés par l'entrepreneur et de disposer de moyens supplémentaires pour réaliser les premiers investissements. Le prêt d'honneur peut notamment contribuer à consolider l'apport personnel et faciliter ensuite les démarches auprès d'un établissement bancaire. Lors d'une reprise, le financement doit également intégrer les dépenses réalisées avant la finalisation de l'opération. L'analyse des comptes, l'évaluation de la situation économique de l'entreprise, l'estimation de sa valeur et les démarches juridiques nécessaires à la transmission font partie des éléments à prévoir dans le budget global.

Les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi peuvent également mobiliser leurs droits pour accompagner la création ou la reprise d'une activité. L'[Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise](#) permet, lorsque les conditions sont remplies, de recevoir 60 % des droits à l'assurance chômage restant à percevoir sous la forme d'un capital. Cette somme est versée en deux fois et peut servir à financer différentes dépenses nécessaires pendant les premiers mois. Elle peut notamment contribuer à l'acquisition de matériel, au paiement des premiers frais professionnels ou à la constitution d'une trésorerie disponible. Les chambres consulaires, les réseaux professionnels et les organismes spécialisés dans l'entrepreneuriat peuvent parallèlement accompagner le porteur de projet dans l'élaboration de son modèle économique et la préparation de son développement.

Développement de l'activité

L'évolution d'une entreprise entraîne souvent de nouveaux investissements destinés à moderniser ses équipements, augmenter ses capacités ou accompagner la progression de son activité. [Les prêts participatifs](#) et certaines avances remboursables peuvent participer au financement de ces projets tout en évitant de mobiliser immédiatement une part trop importante de la trésorerie disponible. Ces ressources peuvent notamment être utilisées pour acheter de nouvelles machines, améliorer les installations ou renforcer les capacités de production. Une augmentation rapide de l'activité peut également créer un besoin supplémentaire de trésorerie lorsque les dépenses doivent être réglées avant l'encaissement des recettes correspondantes.

La croissance repose également sur la capacité de la structure à faire évoluer ses équipes et son organisation. Différents accompagnements peuvent soutenir

Documents

[Programme du Bus de la création d'entreprise](#)